

Délibération n°DEL-16-0017

Communes de Launaguet et de Toulouse - Requalification du Chemin des Izards : Adoption du Bilan de la concertation et du dossier Projet (PRO) des études et des travaux

L'an deux mille seize le jeudi dix-huit février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	84
Procurations :	40
Date de convocation :	12 février 2016

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS- LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE,

	M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Marie-Dominique VEZIAN
Mme Roseline ARMENGAUD	Monique COMBES
Mme Lysiane MAUREL	Francis SANCHEZ
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Danielle PEREZ
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Bernard KELLER	Michel FRANCES
M. Bernard LOUMAGNE	Jean-Louis MIEGEVILLE
M. Michel ALVINERIE	Gérard ANDRE
M. Patrick JIMENA	Michèle BLEUSE
M. Damien LABORDE	Anne BORRIELLO
Mme Elisabeth MAALEM	Guy LAURENT
Mme Karine TRAVAL-MICHELET	Joël CARREIRAS
M. Michel AUJOLAT	Pascale LABORDE
M. Gilles BROQUERE	Thierry FOURCASSIER
Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Ida RUSSO
M. Robert GRIMAUD	Aline FOLTRAN
M. Patrick DELPECH	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Michel ROUGE
M. Bruno COSTES	Marie-Jeanne FOUQUE
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Aviv ZONABEND
M. Christophe ALVES	Christine ESCOULAN
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Emilion ESNAULT
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Jacques BOLZAN	Sacha BRIAND
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Francis GRASS
M. Romain CUJIVES	François BRIANCON
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
Mme Marie DEQUE	Charlotte BOUDARD
M. Djillali LAHIANI	Philippe PLANTADE
M. Antoine MAURICE	Régis GODEC
Mme Claude TOUCHEFEU	Pierre COHEN
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDELET
Mme Mireille ABBAL	Claude RAYNAL
M. Daniel FOURMY	Monique DURRIEU
M. Jacques TOMASI	Martine BERGES

Conseillers excusés

Colomiers	Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION
Cugnaux	M. Philippe GUERIN
Gagnac	M. Michel SIMON
Toulouse	Mme Martine CROQUETTE, M. Pierre LACAZE, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Jacques ROUCH, Mme Gisèle VERNIOL
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS

Délibération n° DEL-16-0017

Communes de Launaguet et de Toulouse - Requalification du Chemin des Izards : Adoption du Bilan de la concertation et du dossier Projet (PRO) des études et des travaux

Exposé

L'opération consiste à réaliser des aménagements de sécurité et à requalifier le chemin des Izards dans le quartier Croix Bénite sur les communes de Toulouse et de Launaguet, à l'entrée Nord de Toulouse.

A la suite de la forte augmentation de l'urbanisation le long du chemin des Izards, et sur l'ensemble du secteur, il est nécessaire de procéder à la revalorisation de cet espace public afin d'améliorer la sécurité en réduisant la vitesse des véhicules sur cet axe et permettre les liaisons piétons / cycles.

Ce projet a également pour objectif de confirmer le statut de voie locale du chemin des Izards en dissuadant au maximum son usage comme la voie de Shunt de la route de Launaguet (RD15) et du Chemin de Boudou (RD64c).

Le projet se développe sur un linéaire de 1700 mètres environ entre le giratoire au carrefour des Chemins de Boudou et de Rispet, à l'extrémité Sud jusqu'à la route de Launaguet à l'extrémité Nord.

Le coût total du projet au stade PRO (Projet) est estimé à : 5,07 millions € TTC décomposé comme suit :

- Travaux de voirie : 2 100 000 € TTC
- Acquisitions foncières : 500 000 € TTC
- Travaux d'éclairage public : 710 000 € TTC
- Effacement des réseaux aériens : 1 530 000 € TTC
- Prestations intellectuelles : 230 000 € TTC

La mise en œuvre du projet nécessite l'intégration d'un certain nombre d'espaces privés mitoyens de la voirie. Certaines acquisitions foncières ne pouvant être effectuées par voie amiable, le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique devient nécessaire.

La concertation s'est déroulée du 18 novembre 2015 au 18 décembre 2015. Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme et à la délibération du 10 novembre 2015, les modalités de concertation du public ont été organisées de la manière suivante :

- Parution d'un avis d'information dans la presse,
- Mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie de Launaguet, aux Mairies Annexes suivantes : Lalande, Croix Daurade et Trois Cocus. Dossier accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations,
- Organisation d'une réunion publique de concertation le 2 décembre 2015 pour présenter l'opération aux habitants intéressés,
- Exposition de 6 affiches sur site Chemin des Izards, et d'une affiche dans chacun des lieux de mise à disposition du dossier de concertation mentionné ci-dessus,
- Tout autre moyen que le Président jugera utile au bon déroulement de la concertation.

Le bilan est annexé à cette délibération.

Il ressort de ce bilan les éléments suivants :

- présence d'une cinquantaine de personnes à la réunion publique du 02/12/15 et une vingtaine de remarques déposées dans les registres de concertation, par courrier ou par mail.

Les avis et remarques ont principalement porté sur les thèmes suivants :

- le stationnement prévu, son emplacement et sa répartition,
- les rachats de foncier par Toulouse Métropole,
- les impacts sur les clôtures, les moyens de compensation et de reconstruction,
- les choix pris pour la conception.

L'aménagement du projet n'est pas remis en cause.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 19 janvier 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'acter du bilan de la concertation publique tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération.

Article 2

D'arrêter le projet de requalification du Chemin des Izards sur la base des conclusions de l'étude avant projet et du bilan de la concertation.

Article 3

D'approuver le dossier Projet (PRO) des études et des travaux de la requalification du chemin des Izards sur les communes de Toulouse et Launaguet, tel qu'arrêté.

Article 4

D'autoriser le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour	124
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 23/02/2016

Reçue à la Préfecture le 25/02/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

